

Guide des ASSOCIATIONS

COMMUNIQUER UN ÉVÉNEMENT, UNE ACTUALITÉ



Ville de BAUGÉ-EN-ANJOU
Service communication

Hôtel de Ville
Place de l'Europe - Baugé
49150 Baugé-en-Anjou
☎ 02 41 84 12 12

✉ communication@baugeenanjou.fr | www.baugeenanjou.fr

Guide des ASSOCIATIONS

COMMUNIQUER UN ÉVÉNEMENT, UNE ACTUALITÉ

 La ville de BAUGÉ-EN-ANJOU dispose de NOMBREUX OUTILS DE COMMUNICATION (LE JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATION, L'AGENDA DE POCHE, SON SITE INTERNET, LES RÉSEAUX SOCIAUX, L'AFFICHAGE, ...).

Afin de valoriser le dynamisme de la vie associative baugéoise, la ville vous propose de vous soutenir dans le relais de vos informations et vos actions d'intérêt général, ainsi que vos événements ouverts au public.

Vous retrouverez dans ce guide la présentation des outils de communication étant à votre disposition et leurs règles d'utilisation dans le cadre d'un relais d'information et/ou dans le cadre d'un partenariat.



VOS ÉLUS RÉFÉRENTS	3
RÈGLES DE PUBLICATION	4
LIGNE ÉDITORIALE RELATIVE AUX ASSOCIATIONS	
ILLUSTRATIONS, PHOTOS ET DROITS LIÉS À LA DIFFUSION	
RESPECT DE LA CHARTE GRAPHIQUE DE LA VILLE	
OUTILS DE COMMUNICATION	
JOURNAL MUNICIPAL	5
AGENDA DE POCHE	6
SITE INTERNET.....	7
RÉSEAUX SOCIAUX (PAGE FACEBOOK).....	9
AFFICHAGE DANS LES MAIRIES	
IMPLANTATION DE PANNEAUX PUBLICITAIRES.....	11
SUPPORTS DÉDIÉS EXCLUSIVEMENT À LA VILLE	12
ÉCRANS D'INFORMATION	
VITRINES D'AFFICHAGE	
VILLE PARTENAIRE	13
BANDEROLES & ORIFLAMMES	

VOS ÉLUS RÉFÉRENTS



Jean-François CULLERIER
Président de la Commission
Communication et associations
jean-francois.cullerier@baugeenanjou.fr



Jean-Luc BREVET
Conseiller délégué aux
associations sportives
jean-luc.brevet@baugeenanjou.fr



Johnny BELLOIS
Conseiller délégué aux
associations traditionnelles
johnny.bellois@baugeenanjou.fr



Marie-Odile BOULÊTREAU
Présidente de la
Commission Culture
Référente des associations
culturelles
marie-odile.bouletreau@baugeenanjou.fr



Annette SAMSON
Présidente du Pôle Social
Référente des associations
sociales
annette.samson@baugeenanjou.fr



Fabien LAMBERT
Conseiller délégué
au Numérique
fabien.lambert@baugeenanjou.fr

RÈGLES DE PUBLICATION

LIGNE ÉDITORIALE RELATIVE AUX ASSOCIATIONS

La Ville relaie uniquement **VOS INFORMATIONS ET VOS ACTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL, AINSI QUE VOS ÉVÉNEMENTS OUVERTS AU PUBLIC.** Ne sont pas diffusés les soirées privées réservées aux adhérents, les assemblées générales, les challenges boule de fort (hors challenges communaux et grand communal de Baugé-en-Anjou), les matchs, compétitions et autres championnats, coupes à caractère sportifs... sauf s'il s'agit d'une compétition importante - finale ou match à enjeu départemental ou plus.

Tout membre d'une association Baugeoise peut proposer une information dans les outils de communication présentés dans le présent guide.

ILLUSTRATIONS, PHOTOS ET DROITS LIÉS À LA DIFFUSION

Lorsque que vous souhaitez illustrer une information, sélectionnez un visuel permettant de représenter au mieux votre sujet.

L'organisateur / le porteur de l'information devra s'être assuré de la cession du droit à l'image ou des droits d'auteurs avant diffusion.

La ville se réserve la possibilité de ne pas publier le visuel transmis en cas de manque de place ou de mauvaise qualité de ce dernier.

Quelques indications concernant la qualité :

POUR LES PUBLICATIONS IMPRIMÉES : les photos doivent être en couleurs et de bonne définition (300 dpi minimum).

POUR LES PUBLICATIONS WEB : les photos doivent être en couleurs et de bonne définition (72 dpi).

RESPECT DE LA CHARTE GRAPHIQUE DE LA VILLE

Dans le cadre d'action(s) menée(s) en partenariat avec la ville, vous êtes tenu de faire mention de ce partenariat, notamment en indiquant le logo de Baugé-en-Anjou sur vos supports de communication.

En dehors de partenariat et si la présence du logo ne se justifie pas, la Ville n'autorisera pas son utilisation.

L'utilisation du logo requiert la stricte application des règles de reproduction décrites dans la charte graphique de la Ville disponible en téléchargement sur le site internet : www.baugeenanjou.fr

Culture sports associations / Vie associative / Utilisation logo et charte graphique de Baugé-en-Anjou



Rappel : le logo de BAUGÉ-EN-ANJOU A ÉTÉ LÉGÈREMENT MODIFIÉ LORS DE LA CRÉATION DE BAUGÉ-EN-ANJOU AVEC LES 15 COMMUNES DÉLÉGUÉES EN 2016 : LA BASELINE A DISPARU. MERCI D'UTILISER LA DERNIÈRE VERSION.

L'utilisation du logo est soumise à la validation de la ville.



Service communication

Place de l'Europe - Baugé
49150 Baugé-en-Anjou

☎ 02 41 84 12 12

✉ communication@baugeenanjou.fr

OUTILS DE COMMUNICATION

JOURNAL MUNICIPAL Baugé-En-Anjou.Info

Le journal municipal d'information est l'un des principaux supports de communication de la ville. Afin de s'approcher au plus près de l'actualité, 4 parutions annuelles sont diffusées chaque trimestre, par saison.

Disponible sur le site internet, dans vos mairies déléguées et dans les principaux établissements recevant du public sur le territoire, les journaux municipaux sont également distribués dans vos boîtes aux lettres.



Au-delà des projets municipaux, la ville propose aux associations de relayer les informations associatives d'intérêt général (actualités, projets) via la rubrique « vie associative » ou dans la rubrique « vos sorties » pour les événements ouverts au public. La sélection des articles et des sujets est faite par le comité de rédaction en concertation avec les présidents de commissions et les services municipaux.

PLANNING DE PRÉPARATION DES PUBLICATIONS & BOUCLAGES

Le bouclage des sujets a lieu environ 3 mois avant la sortie d'un numéro.

N° PRINTEMPS : période diffusion mi-avril, mai, juin, mi-juillet

=> retour des sujets avant fin janvier

N° ÉTÉ : période diffusion mi-juillet, août, septembre, mi-octobre

=> retour des sujets avant fin mars

N° AUTOMNE : période diffusion mi-octobre, novembre, décembre,

mi-janvier

=> retour des sujets avant fin juin

N° HIVER : période diffusion mi-janvier, février, mars, mi-avril

=> retour des sujets avant fin septembre



COMMENT COMMUNIQUER ?

Vous souhaitez proposer un communiqué d'information d'intérêt général concernant une actualité, un événement important sur le territoire ?



Service communication

Place de l'Europe - Baugé
49150 Baugé-en-Anjou

☎ 02 41 84 12 12

✉ communication@baugeenanjou.fr

- DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Philippe CHALOPIN.
- COORDONNATEURS DE PUBLICATION : Jean-François CULLERIER et Marie BARDOU.
- SUIVI PARTENARIAT ANNONCEURS : Maryline MARGAS.
- CONTRIBUTEURS PHOTOS : Membres de la Commission Communication.
- TIRAGE : 6 450 exemplaires.
- CONCEPTION ET IMPRESSION : Imprimerie Loire Impression - SAUMUR | Imprimé avec des encres végétales sur du papier recyclé.

OUTILS DE COMMUNICATION

AGENDA DE POCHE *Baugé-En-Anjou.Info*

EN PLUS DU CALENDRIER, L'AGENDA MUNICIPAL DE POCHE RECENSE L'ENSEMBLE DES MANIFESTATIONS SE DÉROULANT SUR LE TERRITOIRE DE BAUGÉ-EN-ANJOU. Il est édité à plus de 6 000 exemplaires et est distribué en décembre dans tous les foyers de Baugé-en-Anjou. Comme le journal municipal, l'agenda est disponible dans vos mairies déléguées et dans les principaux établissements recevant du public de la ville.

COMMENT COMMUNIQUER ?

Vous organisez des événements ouverts au public sur Baugé-en-Anjou ?

Pour faire connaître vos animations et spectacles se déroulant entre **LE 1^{ER} JANVIER ET LE 31 DÉCEMBRE** de l'année à venir, **inscrivez-les en ligne avant mi-octobre via le formulaire disponible dans la rubrique agenda du site internet : www.baugeenanjou.fr**

Il vous suffit de compléter le formulaire en ligne, en précisant :

- l'intitulé de l'événement,
- le descriptif en quelques lignes,
- la date,
- les horaires,
- le lieu et la commune déléguée
- et les coordonnées de contact pour les informations supplémentaires ou les réservations.
- Vous pouvez également envoyer des illustrations photos, logos etc) pour le relais sur internet (formats : jpg, png ou pdf).



BON A SAVOIR : GAGNEZ du TEMPS !

LES INFORMATIONS RECENSÉES LORS DU RECENSEMENT ANNUEL SONT CONSERVÉES POUR LA PUBLICATION DANS L'AGENDA DE SON SITE INTERNET, SA PAGE FACEBOOK MAIS AUSSI DANS LA RUBRIQUE "VOS SORTIES" DU JOURNAL MUNICIPAL (SELON LA PÉRIODE CONCERNÉE ET AU FIL DE L'ANNÉE).

OUTILS DE COMMUNICATION

SITE INTERNET *baugeenanjou.fr*

RÉALISÉ EN 2015, LE SITE INTERNET DE BAUGÉ-EN-ANJOU EST LA VITRINE WEB DE LA VILLE. CE SUPPORT A ÉTÉ CRÉÉ AFIN DE FACILITER LA VIE AUX HABITANTS ET AUX ACTEURS DE LA VIE LOCALE MAIS AUSSI FAIRE RAYONNER LA VILLE AU-DELÀ DE LA COMMUNE ET DU DÉPARTEMENT.

Compatible sur tous les supports (ordinateur, tablette, smartphone...) grâce au responsive design, et respectueux des normes techniques d'accessibilité, cet outil se veut utile et pratique au quotidien.

Vous pouvez notamment :

- Connaître les dernières actualités de Baugé-en-Anjou et vous abonner à la newsletter
- Être informé sur l'agenda des manifestations municipales et associatives
- Consulter les informations pratiques (coordonnées, localisation, accès directs...),
- Réaliser vos démarches administratives en ligne,
- Retrouver les différents acteurs de la commune (artisans, commerçants, associations...),
- Prendre connaissance des derniers comptes-rendus des conseils municipaux.
- Découvrir les sites incontournables du territoire
- Et bien d'autres choses encore !



The screenshot displays the homepage of the Baugé-en-Anjou website. At the top, there is a search bar and language selection (FR, EN, DE). Below this is a navigation menu with categories: Découverte de Baugé-en-Anjou, Enfance, éducation, jeunesse, Social, santé, solidarité, Environnement, cadre de vie, urbanisme, Economie, emploi, and Culture, sports, associations. The main content area is divided into several sections: 'LES ACTUALITÉS' featuring a 'NOUVELLE MAISON NOUVELLE INSCRIPTION' banner; 'FLASH INFO' with news about hair salons and a regional bus line; 'AGENDA' showing a calendar for November 2017 with event highlights; 'LES INCONTOURNABLES' with images of local landmarks; 'EN 1 CLIC' with quick access icons for various services; 'LES COMMUNES DÉLÉGUÉES' with a map; and 'RESTEZ INFORMÉS' with social media links and a newsletter sign-up form.

RECENSER/MODIFIER UNE ASSOCIATION :

Un annuaire des associations est disponible sur le site internet de la ville, recensant les associations classées par communes déléguées.

[Enregistrez votre association](#)

Vous pouvez retrouver cet annuaire en empruntant le chemin suivant :

www.baugeenanjou.fr

En un clic / annuaires / annuaire des associations.

Pour faire figurer votre association il vous suffira de sélectionner « enregistrer votre association » et de renseigner les champs demandés.

◆ **Référencer votre association dans l'annuaire**
Vous pouvez compléter le formulaire ci-après :

Référencer votre association dans l'annuaire

Nom de l'association *

Prénom du contact *

Nom du contact *


Service associations
Place de l'Europe - Baugé
49150 Baugé-en-Anjou
☎ 02 41 84 12 12
✉ associations@baugeenanjou.fr



SOUMETTRE UN ÉVÉNEMENT DANS L'AGENDA :

De la même manière, il est possible de proposer un événement pour le faire apparaître dans la rubrique agenda du site internet.

www.baugeenanjou.fr

=> Vie associative => Proposer un événement dans l'agenda

- Il vous suffit de compléter le formulaire en précisant :
- l'intitulé de l'événement,
 - le descriptif en quelques lignes,
 - la date et horaires,
 - le lieu et la commune déléguée,
 - et les coordonnées de contact pour les informations supplémentaires ou les réservations,
 - illustrations, photos, logos (formats : jpg, png ou pdf) (FACULTATIF)

BON A SAVOIR : Délais de publication

LA MANIFESTATION DOIT ÊTRE INSCRITE AU MOINS 1 MOIS AVANT SON DÉROULEMENT POUR ÊTRE PUBLIÉE. L'INTÉGRATION DANS L'AGENDA SERA EFFECTUÉE SOUS 2 SEMAINES À COMPTER DE LA RÉCEPTION DU FORMULAIRE.

OUTILS DE COMMUNICATION

RÉSEAUX SOCIAUX



Depuis 2013, la Ville de BAUGÉ-EN-ANJOU EST PRÉSENTE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX. LES COMPTES DE RÉSEAUX SOCIAUX FACEBOOK, TWITTER ET INSTAGRAM DE LA VILLE ONT VOCATION À ENCOURAGER LE PARTAGE D'INFORMATIONS SUR LA VIE BAUGEOISE. ILS CONSTITUENT UNE PLATEFORME D'INFORMATION À DESTINATION D'UN LARGE PUBLIC.

facebook.com/BaugeEnAnjou.fr



COMMENT COMMUNIQUER SUR LA PAGE FACEBOOK ?

Vous souhaitez relayer un communiqué d'information d'intérêt général ou un événement dont vous êtes l'organisateur sur la page Facebook de Baugé-en-Anjou ?

La Ville se propose de **PARTAGER** vos publications ou événements sur sa page officielle. Pour assurer ce relais, il suffit de créer la publication sur votre page officielle ou votre profil Facebook et de nous envoyer le lien de votre publication afin que nous puissions à notre tour diffuser votre information sur la page Facebook de Baugé-en-Anjou.

Nous partagerons volontiers vos informations mais celles-ci doivent émaner du compte de votre association ou de votre profil pour plus de lisibilité pour nos abonnés.

DÉLAIS DE PUBLICATION

Si vous souhaitez communiquer sur un événement, **IL EST RECOMMANDÉ DE FAIRE LA DEMANDE UN MOIS AVANT LA MANIFESTATION**, pour vous assurer une meilleure visibilité.

Une fois les informations transmises, la publication sur la page Facebook sera réalisée dans les jours qui suivent.

Avant de soumettre le contenu pour relais, pensez à proposer un texte court et corrigé en répondant aux questions :

- Qui ?
- Quoi ?
- Où ?
- Quand ?

A la suite d'une manifestation, il vous est possible de faire un retour en image complété d'un petit résumé de l'événement.

Avant de faire diffuser une information sur les réseaux, veillez à respecter :

- les droits à l'image et d'auteur
- l'interdiction de diffuser du contenu à vocation politique ou aux propos injurieux.



BON A SAVOIR : CHARTRE ÉDITORIALE FACEBOOK

UNE CHARTRE D'UTILISATION ET DE MODÉRATION DE LA PAGE FACEBOOK OFFICIELLE DE BAUGÉ-EN-ANJOU EST EN LIGNE ET DISPONIBLE EN TÉLÉCHARGEMENT :

facebook.com/BaugeEnAnjou.fr

OUTILS DE COMMUNICATION

AFFICHAGE DANS LES MAIRIES

DES ESPACES D’AFFICHAGE DANS LES MAIRIES DÉLÉGUÉES ET À L’HÔTEL DE VILLE SONT DISPONIBLES.

Vous avez une affiche faisant la promotion d’une manifestation dont vous êtes l’organisateur ?

Vous pouvez remettre une affiche au format A3 ou A4 (taille supérieure non recommandée) à l’accueil des établissements. L’affichage se fera sous réserve de place disponible.

IMPLANTATION DE PANNEAUX PUBLICITAIRES

LA VILLE EST CONSCIENTE DES BESOINS DE VISIBILITÉ DES MANIFESTATIONS ASSOCIATIVES AUSSI, DES RÈGLES D’IMPLANTATION DE PANNEAUX PUBLICITAIRES ANNONÇANT VOS ÉVÈNEMENTS ONT ÉTÉ MISES EN PLACE.

Les panneaux publicitaires annonçant un événement doivent être installés sur les ronds-points suivants : La Camusière et la Demi-Lune sur la commune déléguée de Baugé.

DESRIPTIF DES MOBILIERS : Le panneau doit être constitué d’une planche, fixée sur un pied. La taille de la planche ne peut être inférieure à 30 x 40 cm et ne peut excéder 60 x 80 cm. La hauteur du mobilier ne peut excéder 1,50 m. Le panneau ne doit contenir aucune information à caractère politique.

CONTRAINTES LIÉES AUX ESPACES VERTS : L’implantation du panneau doit laisser possible l’intervention du service espaces verts, et notamment le passage de la tondeuse. Une largeur de 1,50 m doit être réservée de tout obstacle auprès du mobilier.

CONTRAINTES LIÉES AUX PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIÈRE EXISTANTS : Le panneau implanté ne doit ni masquer, ni se confondre avec les dits panneaux.

RESPONSABILITÉ DU DEMANDEUR : La Commune se décharge de toute responsabilité quant aux dommages que pourraient causer le panneau implanté. L’implantation du panneau ne doit pas dégrader les lieux.

RETRAIT OBLIGATOIRE : Les panneaux d’implantation devront être retirés le soir de la manifestation.

 *Vous souhaitez faire une demande d’autorisation d’implantation ?*

Compléter le formulaire du Guide des associations : Organiser un événement



ATTENTION :
L’IMPLANTATION DE PANNEAUX FERA OBLIGATOIREMENT L’OBJET D’UNE DEMANDE D’AUTORISATION PRÉALABLE AU MOINS 3 MOIS AVANT LA MANIFESTATION. EN L’ABSENCE DE DEMANDE LES PANNEAUX SERONT ENLEVÉS.

SUPPORTS DÉDIÉS EXCLUSIVEMENT À LA VILLE

PAR SOUCI DE VISIBILITÉ DES INFORMATIONS MUNICIPALES, LA VILLE A ÉTÉ CONTRAINTE D'ÉTABLIR DES RÈGLES STRICTES. AUSSI, LES SUPPORTS D'INFORMATION INDICQUÉS CI-APRÈS SONT EXCLUSIVEMENT RÉSERVÉS AUX INFORMATIONS MUNICIPALES.

ÉCRANS D'INFORMATION

Des écrans d'informations sont installés au Pôle santé, à l'Hôtel de Ville et au Centre Culturel René d'Anjou. Ils sont exclusivement réservés aux informations municipales.

VITRINES D'AFFICHAGE

Des vitrines d'affiche municipales sont implantées dans les différents quartiers de la commune déléguée de Baugé et sur les autres communes déléguées. Une vingtaine de vitrines permet de diffuser les événements, les projets municipaux, des campagnes de prévention...



VILLE PARTENAIRE

POUR ORGANISER UNE MANIFESTATION, UN ÉVÈNEMENT PONCTUEL, POUR RÉALISER UN INVESTISSEMENT OU POUR CONTRIBUER AU FONCTIONNEMENT DE VOTRE ASSOCIATION, CELLE-CI EST SUBVENTIONNÉE PAR LA VILLE DE BAUGÉ-EN-ANJOU (AIDE FINANCIÈRE ET/OU PRÊT DE MATÉRIEL). IL IMPORTANT QUE CE PARTENARIAT SOIT VISIBLE.

Dans ces conditions de partenariat, la ville vous demande en retour l'insertion du logo de Baugé-en-Anjou sur vos supports de communication et d'informations ponctuels (invitation, programme, affiche, dépliant, brochure, panneau, site internet, dossiers d'inscriptions) ou réguliers (site internet, journal du club,...).

L'utilisation du logo requiert la stricte application des règles de reproduction décrites dans la charte graphique de la ville disponible en téléchargement sur le site internet : www.baugeenanjou.fr

Culture sports associations / Vie associative / Utilisation logo et charte graphique de Baugé-en-Anjou

L'utilisation du logo est soumise à la validation de la ville.



Service communication

Place de l'Europe - Baugé
49150 Baugé-en-Anjou

☎ 02 41 84 12 12

✉ communication@baugeenanjou.fr

BANDEROLES & ORIFLAMMES

DANS LE CADRE D'UN ÉVÉNEMENT MENÉ EN PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE BAUGÉ-EN-ANJOU, DES BANDEROLES ET DES ORIFLAMMES SONT À VOTRE DISPOSITION SUR DEMANDE AUPRÈS DE LA MAIRIE.



70 x 500 cm

230 x 70 cm

350 x 100 cm

